



SECTION FitZen – PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES EN PRESENTIEL

Version 02 – 01/09/2020

Contenu

Contenu	1
Objet.....	1
Documents applicables.....	1
Lieux de pratique	1
Dispositions	2
Rappel des gestes barrière	3

Objet

Ce document vient compléter les dispositions de DA01 et DA03 afin de préciser les règles applicables aux activités de la section FitZen à partir du feu vert d'accès aux installations sportives donné par l'ASC et la section (novembre 2020 à confirmer) et jusqu'à nouvel ordre. **Ces dispositions particulières concernent la reprise des activités de la section en présentiel, dans les locaux de l'ASC**, dans une période où des règles sanitaires strictes doivent être suivies, suite à la pandémie de Covid19, dans le respect de ce qui est énoncé dans DA02.

Documents applicables

DA01	Section FitZen REGLEMENT INTERIEUR – version août 2019
DA02	Guide d'accompagnement de reprise des activités sportives post-confinement lié à l'épidémie de Covid-19 – Edition au 15 juin 2020 (http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/sportsguidesportparsport_fiches-2.pdf)
DA03	note de sécurité COVID ASC ZONE SUD

Lieux de pratique

- En salle en respectant les limitations suivantes amenées à évoluer quand des mesures précises pourront être effectuées (les chiffres ci-dessous ne tiennent pas compte du professeur) :
 - salle yoga : 4 personnes
 - salle du bât culturel : 6 personnes
 - petit gymnase : 12 personnes
- En extérieur si le temps le permet : le nombre de personnes sera limité par la réglementation courante donnée par la préfecture et sujette à évolution. Dans tous les cas, il faudra respecter 2m de distance entre chaque élève.

SECTION FitZen – PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITES EN PRESENTIEL

Version 02 – 01/09/2020

Dispositions

1. L'accès aux cours, se fait exclusivement sur inscription préalable, via Evento (outil d'aide à la planification d'évènements).
2. En dehors des salles d'activité (et seulement installé sur son tapis ou sur le marquage au sol) et pour les cours ayant lieu à l'extérieur, le port du masque est obligatoire partout en zone Sud (cf DA03 pour exceptions).
3. Venir avec son propre masque et le remporter avec soi (**pas de containers spécifiques en zone sud**).
4. Utiliser une solution hydro-alcoolique pour se désinfecter les mains au début et à la fin de chaque cours. Le gel est mis à disposition des adhérents pour le temps des séances uniquement, puis stocké dans une armoire fermée à clé.
5. Respecter une distanciation physique d'au moins 2m avec les autres personnes.
6. Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique.
7. Se saluer sans se toucher.
8. **Venir avec son propre matériel : tapis, serviette par défaut**, et ne pas se l'échanger.
9. **Arriver aux cours en tenue appropriée** car il n'est pas possible de se changer sur place.
10. Les vestiaires sont fermés et interdits d'accès.
11. Les sanitaires sont accessibles.
12. Les activités utilisant d'habitude du matériel spécifique, tel que Cross-Training, Renfo, Pilâtes, se font, jusqu'à nouvel ordre, sans ce matériel.
13. Utiliser, suivant le type de cours : soit des chaussettes propres, soit des chaussures réservées exclusivement à la pratique des cours (**interdiction de pénétrer dans les salles avec les chaussures portées pour arriver dans la zone ASC**).
14. **Respecter, plus que jamais, les horaires des cours** par respect pour l'intervenant en charge de pointer les présents.
15. Des lingettes désinfectantes sont à disposition du professeur et des participants qui doivent, avant et après chaque cours, s'en servir pour nettoyer les zones de contact : sol (autour de soi), interrupteurs, barres, boutons, poignées de porte, ... etc. Comme pour le gel, ce matériel est stocké dans une armoire fermée à clé entre les séances.
16. **Renseigner la feuille d'émargement** disponible dans chaque salle, à chaque cours.
17. **Aérer les salles 5 minutes entre les séances.**
18. En raison du temps nécessaire à la réalisation des points 15 et 16, ainsi qu'à l'appel au début de chaque séance, **la durée effective des cours est ramenée à 50 minutes.**
19. En cas de symptômes (fièvre, difficultés respiratoires, perte du goût et de l'odorat, etc...) faisant penser à une suspicion de COVID-19 ou si cas contact, se signaler immédiatement auprès de FitZen.ASC@cnes.fr ainsi qu'au service médical de sa société. Ne pas se présenter au cours et respecter la période d'isolement appropriée.

SECTION FitZen – PROTOCOLE DE REPRISE DES ACTIVITÉS EN
PRESENTIEL

Version 02 – 01/09/2020

Rappel des gestes barrière

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades
- En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) 0 800 130 000 (appel gratuit)

WJ0314-001-2003 - 20 mars 2020